

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-4/08

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : RIGAULT Pierre

OBJET : Poursuite du partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social et versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2010.

Dans le cadre des orientations stratégiques départementales, des crédits ont été inscrits au Budget primitif 2010 pour l'attribution de subventions à des associations qui, par des actions ou par des ressources spécifiques, soutiennent les politiques d'action sociale menées par le Département.

L'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS), pour un montant de 5 400 €, est ainsi proposée.

En effet, L'IRTS est un lieu de formation pour les métiers éducatifs, sociaux et de l'aide à domicile. Les étudiants de l'IRTS constituent un vivier important de professionnels pour les besoins de nos services et de nos partenaires.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général du 29 juin 2007

VU la délibération du Conseil général n° 4/07 en date du 29 janvier 2010, relative au Centre de Ressources et d'Appui et à la Direction territoriale des Solidarités – Budget primitif 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

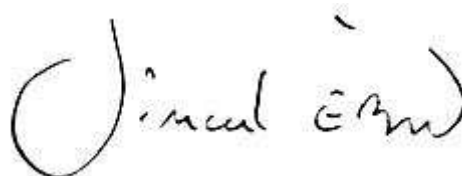
Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2010 à l'IRTS d'un montant de 5 400 €.

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n°3 à la convention de partenariat, en annexe de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante à la subvention de fonctionnement au budget du Département, action « Services et partenaires », opération « Subventions/Aides et Actions Facultatifs ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ